

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT**Délibération du conseil municipal****ACTE N° CM-20210520-012****du 20 mai 2021****n°012****page 1/2****EXTRAIT :****Nombre de membres en exercice : 39**

PRESENTS (34) : Jean-Pierre ABELIN, Maryse LAVRARD, Yasin ERGÜL, Evelyne AZIHARI, Thomas BAUDIN, Jeannie MARECOT, Jacques MELQUIOND, Laurence RABUSSIER, Jean-Michel MEUNIER, Michel FRESNEAU, Corine FARINEAU, Stéphane RAYNAUD, Béatrice ROUSSENQUE, Michel DROIN, Anne-Florence BOURAT, Hubert PREHER, Amine MESSAOUDENE, Patrice CANTINOLLE, Élisabeth PHILIPPONNEAU, Jean-Claude BAUDRY, Frédérique NAUD COLAS, Ahmed BEN DJILLALI, Siméon FONGANG, Isabelle DUCHER, Flavy FRUCHON, Manuel COSTA NOBRE, Françoise MERY, Maryline ALLEMANDOU-DOMINGO, Pierre BARAUDON, Patricia BAZIN, Marion LATUS, Jean-Pierre de MICHIEL, David SIMON

POUVOIRS (3) : Yves TROUSSELLE donne pouvoir à Françoise MERY
 Françoise BRAUD donne pouvoir à Jean-Pierre ABELIN
 Gwenaëlle PRINCET donne pouvoir à Yasin ERGÜL

EXCUSES (2) : Séverine BART, Gilles MAUDUIT**Nom du secrétaire de séance : Thomas BAUDIN****RAPPORTEUR : Madame Maryse LAVRARD****OBJET : Archives de l'abattoir municipal - Prise en charge**

La commune de Châtellerault s'est dotée en 1823 d'un abattoir municipal qui a fonctionné en régie directe durant les périodes de 1823 à 1969, de 1993 à juin 2002. La société Millenium Company a repris la gestion de l'abattoir du 1er juillet 2002 jusqu'à la date de la fermeture définitive de l'établissement, suite au jugement du tribunal de commerce de Poitiers du 14 mars 2011 prononçant la liquidation judiciaire.

L'abattoir municipal a eu trois locaux successifs. Le premier bâtiment date de 1822. Il se trouve encore 2 rue de Verdun. Le deuxième bâtiment de l'abattoir a été mis en service en 1916 et est situé, 208 rue d'Antran. Il est occupé par les Services techniques de la commune depuis 1975. Le troisième et le dernier bâtiment date de 1968. Il se trouve 1 rue Alfred-Nobel. Une partie de ses locaux a été démolie en 2012 pour faire place aux locaux des Transports de l'Agglomération Châtelleraudaise (TAC).

L'abattoir de Châtellerault (1823-2011) a fait partie des équipements publics phares de la commune mis à disposition de la population dans un souci d'amélioration de l'approvisionnement et de l'hygiène publique. De par sa date tardive de privatisation en 2002, l'abattoir de Châtellerault a constitué un des derniers et rares équipements communaux de ce type encore en service à l'aube du XXI^e siècle.

La commune de Châtellerault a confié la gestion de son abattoir à la Société Technique d'Abattage Châtelleraudaise (STAC) pour la période de 1969 à 1993, dans le cadre de conventions d'exploitation successives (13/10/1969, 15/02/1980 et 23/07/1992). Les archives de cette période qui se trouvaient dans un des greniers des anciens bâtiments démolis, ont été sauvegardées par le service archives-documentation en 2012.

* * * * *

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

ACTE N° CM-20210520-012

du 20 mai 2021

n°012

page 2/2

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le code du patrimoine notamment son article L 211-4 qui stipule que les documents qui procèdent de la gestion d'un service public ou de l'exercice d'une mission de service public par des personnes de droit privé, sont des archives publiques par nature,

VU que les archives municipales de Châtellerault sont gérées par l'établissement public de coopération intercommunale (EPIC) depuis le 1^{er} janvier 2007, par délibérations conjointes du conseil communautaire n°15 du 17 décembre 2007 et n°8 du conseil municipal du 20 décembre 2007,

VU le Code Rural, et notamment ses articles L 654-4 et suivants,

CONSIDÉRANT que les archives municipales de Châtellerault sont gérées par le service commun archives-documentation de la Communauté d'agglomération de Grand Châtellerault depuis le 1^{er} janvier 2017, par délibérations conjointes n°5 du bureau communautaire du 2 décembre 2019 et n°29 du conseil municipal du 10 décembre 2019,

CONSIDÉRANT que les archives municipales de Châtellerault sont conservées au centre des archives de Grand Châtellerault depuis le 16 septembre 2013, bâtiment mis à disposition de la Communauté d'agglomération par la commune en application de la délibération n°23 du conseil municipal du 20 janvier 2011,

CONSIDÉRANT que la STAC n'existe plus juridiquement et n'exerce plus son activité après sa liquidation judiciaire du 22 juin 1993, et son retrait du registre du commerce et des sociétés du 13 janvier 2005,

CONSIDÉRANT que la STAC ayant reçu délégation pour exercer une mission de service public, ses archives ont ainsi le caractère de patrimoine public,

CONSIDÉRANT qu'il importe de conserver et de gérer les archives de la STAC, tant pour les besoins de la gestion et de la justification des droits des personnes physiques ou morales, publiques ou privées, que pour la documentation historique de la recherche,

Le conseil municipal, ayant délibéré, après constat du caractère public des archives de la STAC, décide l'intégration des archives de la STAC aux archives municipales de Châtellerault qui sont gérées par convention par le service commun archives-documentation de la Communauté d'agglomération au sein du centre des archives de Grand Châtellerault.

Vote : Adopté à l'unanimité

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
La directrice des affaires institutionnelles et juridiques
Céline NICOLUD

